



# PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Section de Saint-Martin-d'Hères, Gières, Poisat, Venon

www.pcf-smh.fr.

## Non à la privatisation de la SNCF Non à l'abandon du monopole public ferroviaire

**La casse du Statut de cheminot comme celui de fonctionnaire prépare la fin du CDI (Contrat à durée indéterminée) et annonce la précarité et la misère comme principes pour tous les salariés.**

Ne nous laissons pas bernier et diviser ! En étant solidaires des cheminots et des fonctionnaires défendant leurs contrats de travail, nous défendons les contrats de travail protecteurs pour tous et les conditions de vie des retraités.

**Transformons les acquis des uns en revendications pour les autres.** Les Statuts de cheminot et de fonctionnaire doivent servir d'appui à la revendication d'un contrat de travail dans le privé à durée indéterminée avec des garanties collectives renforcées pour tous. En commençant par **l'abrogation de la loi El Khomri et des Ordonnances Macron !**

### GUERRE ECLAIR CONTRE LE SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE :

Les mesures que le gouvernement compte prendre par ordonnances sont basées sur le rapport Spinetta (ex-patron d'Air France et qui a amené Areva à la faillite). Elles sont claires et annoncent :

▶ La **PRIVATISATION** du rail dès 2019, avec **transfert OBLIGATOIRE des agents vers les opérateurs privés. Ce qui implique la perte des conquits sociaux** (accords d'entreprise, régime de congés et de retraite, du Statut du travail des cheminots...)

▶ La **FERMETURE** des lignes « non rentables » comme la ligne de Veynes. (9000 km de lignes sur 33 000 km de lignes que compte le réseau)

▶ **L'AUGMENTATION** des tarifs pour les voyageurs déjà trop élevés.

▶ La **SUPPRESSION massive de postes**, donc déshumanisation des gares (plus de guichet, fermeture d'agences) et des trains, **et encore plus de chômeurs ! 5.7 millions de chômeurs ça ne suffit pas à Macron !**

▶ La **suppression du Statut** pour les nouveaux embauchés => **Précarité pour les jeunes**

▶ **L'Inégalité** de traitement des usagers des régions riches aux régions plus pauvres par désengagement de l'Etat vers les régions

**Nous avons tout à craindre pour la sécurité des usagers et des cheminots soumise à la loi des profits.**

### LES CHEMINOTS DES PRIVILEGES ? SÛREMENT PAS !

Malgré tous les efforts et les baratins médiatiques présentant les cheminots comme des « privilégiés », nous savons tous que les cheminots ne sont ni mieux payés, ni moins exploités que les autres ouvriers.

◆ **Conditions de travail** : travail en horaires décalés, en horaires de nuit, 2x8, 3x8, 2x10, en week-end et jours fériés, 43 ans de cotisation retraite comme tout le monde.

◆ **Sous-effectif chronique** :

-En 2005, 160 000 cheminots sous statut pour 6500 agents contractuels ;

-En 2015, 130 000 cheminots sous statut pour 15000 agents contractuels ;

**-Les départs à la retraite ne sont remplacés qu'à hauteur de 6%.**

◆ **Le patronat SNCF a été remboursé d'au moins 1,5 milliard d'euros des salaires des cheminots grâce au CICE.** (Crédit d'impôts compétitivité emploi : le patronat est remboursé d'une part de nos salaires avec nos impôts, un comble !)

**Ce n'est pas que des salariés soient plus protégés que les autres qui est anormal et révoltant : c'est que tous ne le soient pas !**

**En défendant leur Statut, conquits social qu'ils ont gagné et qui devrait être celui de tous, les cheminots défendent également un monopole public ferroviaire de qualité et sécurisé au service des usagers !**

### Non à l'UE de la concurrence libre et non faussée !

La privatisation de la SNCF a été commencée avec les premières directives de l'UE en 1991 par les gouvernements précédents de droite et de gauche. Macron, compte la finaliser au nom de la « concurrence libre et non faussée » de l'Union Européenne !

**Refusons l'application des directives européennes de l'UE et la privatisation de la SNCF ! C'est possible ! Refusons l'abandon du monopole public de transport de voyageurs par rail programmé par Macron ! Exigeons le retour au monopole public ferroviaire du fret cassé en 2008 par Sarkozy !**

**LA SECURITE DU TRANSPORT PAR RAIL POUR LES USAGERS ET POUR LES CHEMINOTS PASSE OBLIGATOIREMENT PAR LE MONOPOLE PUBLIC D'UNE GRANDE ENTREPRISE NATIONALE AU SERVICE DES BESOINS DES USAGERS.**

**Les cheminots ne sont pas responsables des disfonctionnements de la SNCF, ils en sont les 1<sup>ères</sup> victimes : allongement du temps de travail et retour à la maison repoussé !**

**Qui peut croire** qu'en supprimant le statut des cheminots et en dégradant encore plus leurs conditions de travail, les trains arriveront plus à l'heure ? Honnêtement personne !

**Qui peut croire** que le privé financera les investissements nécessaires pour les infrastructures alors que son seul objectif est de réaliser le maximum de profits le plus vite possible ? Honnêtement personne !

**La SNCF a été créée en 1938 par la fusion et la nationalisation de l'ensemble des compagnies ferroviaires privées qui étaient en faillite.**

L'Etat a récupéré leurs dettes. Il a réalisé avec l'argent public les infrastructures afin d'améliorer le service public. **La SNCF est notre propriété !**

Les transports ferroviaires sont une industrie à « monopole public naturel », parce qu'ils ont un coût d'infrastructure tellement grand, que par définition **ils ne peuvent pas être rentables.**

**Un service public répondant aux besoins des usagers dont les bénéfices nous appartiennent. Ils doivent exclusivement être consacrés à l'amélioration du service public et à la baisse de son coût pour les usagers.**

**Exemple de l'ouverture à la concurrence du Fret :**

On a fait rentrer plusieurs compagnies de fret ferroviaire privées sur le réseau français et on a quasiment divisé par deux le nombre de marchandises transportées par rail en France.

Aujourd'hui, il y a plus de compagnies et il y a moins de fret ferroviaire transporté par rail, au profit de la route, au profit des poids lourds. **La pollution et les bouchons sur les routes ont encore de beaux jours devant eux avec Macron.**

**Exemple de la privatisation du transport ferroviaire de voyageurs anglais :**

Ce sont 26 compagnies privées qui se partagent le gâteau, qui sont régulièrement en faillite et sont souvent renflouées par l'Etat avec aussi des tarifs pour les voyageurs qui ont plus que doublés.

**En fait, c'est le même processus de privatisation et de marchandisation qui s'opère dans les pays européens. Quand on a privatisé le transport ferroviaire de voyageurs, cela a coûté plus cher en subventions publiques à l'Etat et plus cher aux usagers en terme de tarifs de transports.**

**Comparaison des tarifs dans l'UE**

Contrairement à la propagande médiatique, la privatisation du transport ferroviaire se conjugue **TOUJOURS** avec une **HAUSSE des tarifs.**

Abonnement mensuel aux transports :

- ➔ **Londres : 368 €/mois**
- ➔ **Helsinki : 223 €/mois**
- ➔ **Paris : 75,20 €/mois**

**La privatisation de la SNCF se fait au détriment de la Sécurité ferroviaire** et engraissera des actionnaires privés. On nationalise les dettes et privatise les profits. Les secteurs rentables sont livrés au privé (cf autoroute). Les secteurs non rentables, entretiens et modernisation restent à la charge de la collectivité.

**Communistes, nous soutenons la lutte des cheminots qui converge naturellement avec l'intérêt et la sécurité des usagers y compris des entreprises utilisant le rail.**

**Nous luttons pour le retour au MONOPOLE PUBLIC du rail exercé par une seule grande entreprise publique avec des agents sous STATUT. Jamais la privatisation ne sera à la hauteur de cet enjeu.**

**Ensemble, à partir du 22 mars, cheminots, usagers, salariés du public et du privé STOPPONS la politique de casse sociale et de privatisation à marche forcée de Macron !**

**Bulletin d'Adhésion au Parti Communiste Français**

**Pour lutter contre l'exploitation, pour rompre avec l'Union Européenne du capital, rejoignez les communistes de la section de SMH et adhérez au PCF**

Nom et Prénom .....  
Adresse .....  
Messagerie ..... Téléphone.....

à retourner à l'adresse ci-dessous.

**Le 18 mars 2018**

**Section locale du PCF, BP 283, 38407 St-Martin-d'Hères Cedex,  
mèl : pcf.smh@wanadoo.fr**

**Tél. 04 76 01 81 38  
site internet : pcf-smh.fr**